



COMMUNE DE MAULDE
Département du Nord
Arrondissement de Valenciennes
Canton de Saint Amand Les Eaux

ARRÊTÉ MUNICIPAL

Objet : Règlementation de la circulation dans le cadre de travaux de pose de nourrice dans la rue de Chorette 59158 MAULDE, par SARL ROBINEAU FRERES, Chez Sogelink, TSA 70011, 69134 DARDILLY Cédex.

Nous, Monsieur Jean-François HOURDEAU, Maire de la Commune de Maulde,

Vu le Code de la Route,

Vu le Code des Commune Article 131.1,

Vu la demande de la SARL ROBINEAU FRERES, Chez Sogelink, TSA 70011, 69134 DARDILLY Cédex, en date du 30 septembre 2025 pour des travaux de pose de nourrice dans la rue de Chorette 59158 MAULDE.

Considérant qu'à l'occasion de ces travaux il y a lieu de prendre des mesures pour faciliter le bon déroulement du chantier mobile et éviter tout accident,

ARRETONS

Art 1 : A partir du début des travaux prévus pour le 13 octobre 2025 et d'une durée calendaire de 60 jours, la circulation sera réglementée :

La vitesse sera limitée à 30 km/h.

Le stationnement et le dépassement seront interdits dans l'emprise du chantier aux véhicules légers et poids lourds.

Le dépôt de matériaux sur le domaine public devra respecter les règles de sécurité en vigueur.

Dès l'achèvement des travaux, la chaussée et les trottoirs seront nettoyés de tous gravats

Art 2 : Des panneaux indiquant les travaux seront placés par la SARL ROBINEAU FRERES, Chez Sogelink, TSA 70011, 69134 DARDILLY Cédex à chaque extrémité du chantier.

Art 3 : Les travaux devront être faits en souterrain sans ouverture de voirie (sauf contraintes techniques). Si ouverture de la chaussée, pose de l'enrobé dans les 48 heures. La réfection doit être identique à l'état d'origine.

Art 4 : Ampliation sera adressée à :

- SARL ROBINEAU FRERES, Chez Sogelink, TSA 70011, 69134 DARDILLY Cédex,
- La brigade de Gendarmerie de Lecelles,
- CIS Mortagne du Nord.
- Un affichage en mairie

Fait à Maulde le 02/10/ 2025.

L'Adjoint délégué aux travaux

Florian FINET

